

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - Règlement 627

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance d'ajournement du Conseil municipal, tenue le 08 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement **627 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU.**

QUE ce règlement est actuellement accessible sur le site internet de la Ville et déposé au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 09 décembre 2020.

M^e Lydia Laquerre,
Greffière